



Extrait des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 novembre 2018

Date de convocation : 15 novembre 2018

Sous la Présidence de GOEHRY Mireille, Maire

Elus : 52 - En fonction : 47 - Présents ou représentés : 36

Présents : ADAM Jean-Marie - ALBINET Arnaud - BOISSEAU Catherine - BRUCKMANN Jacques - BURGER Sylvie - CRIQUI Jean-Marie - DIGIUSTO Christiane - DISS Richard - ECKART Jean-Luc - FELDMANN Jean-Paul - FLICK Guillaume - FRANCK Céline - FREUND Bernard - FRITSCH Christelle - FRITSCH Laure - FUCHS Albert - GEHIN Patrick - GILLIG Yves - GOEHRY Mireille - GROSS Dominique - HAMM André - HANTSCH Myriam - JOST Jean-Louis - KIENTZ Patrick - KOESSLER Michèle - KREMMELE Catherine - KREMMELE Christine - LAPP Sébastien - LOHR Monique - MATTERN Michael - MEYER Isabelle - REMOND Xavier - RISCH Francis - SCHAEFFER Anita - SCHNEIDER Laurent - SPITZER François

Pouvoirs : GANTZER Pierre à FREUND Bernard

Absents excusés : HUSER Michel - MULLER Maurice - SAENGER Tharcisse - UGE Brigitte - WOLFF Jennifer

Absents : BARROUILLET Danièle - MENNY Alain - SIEFERT Eric - FUCHS Didier - GOEHRY Sophie

DCM 2018 – 147

7 – Finances locales

7.1 – Décisions budgétaires

Décision modificative budgétaire au budget principal 2018 – reversement charges salariales supportées par la Commune pour le compte du SIVU Sud du Pays de la Zorn

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Constatant le montant inscrit au budget principal 2018 de la Commune de Wingersheim les Quatre Bans ;

Constatant les crédits inscrits au budget du SIVU Sud du Pays de la Zorn pour 2018 ;

VU la délibération du SIVU Sud du Pays de la Zorn en date du 15/11/2018 acceptant la participation pour charge de personnel à la commune de Wingersheim les Quatre bans ;

- **DECIDE** de modifier les crédits suivants budgétaires en section de fonctionnement selon le détail suivant :

Dépenses section de fonctionnement	47 000€
➤ Article 64111 – personnel non titulaire	+ 20 000€
➤ Article 6413 – personnel titulaire	+ 10 000€
➤ Article 641868 – cotisation CSG	+ 2 000€
➤ Article 6451 – cotisations URSSAF	+ 12 000€
➤ Article 6454 – cotisation ASSEDIC	+ 1 000€
➤ Article 6455 – cotisation assurance statutaire	+ 1 000€
➤ Article 6478 – cotisation prévoyance	+ 500€
➤ Article 6488 – cotisation Mut'est	+ 500€

Recettes section de fonctionnement	47 000€
➤ Article 70848 – autres organismes	+ 47 000€

- **AUTORISE** le maire à inscrire ces décisions modificatives au budget principal

(à l'unanimité)

DCM 2018 – 148

7 – Finances locales

7.1 – Décisions budgétaires

Engagement des dépenses nouvelles d'investissement au budget principal 2019

Le Conseil Municipal,

Considérant que le budget primitif 2019 sera voté au plus tard le 15 avril 2019 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-1 ;

- **AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses nouvelles d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.
- **DECIDE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal 2019.

(à l'unanimité)

5 – Institutions et vie politique

5.7 – Intercommunalité

Consultation pour avis relatif au rattachement de la commune nouvelle Val de Moder à la Communauté d'agglomération d' Haguenau

Le Conseil Municipal,

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 2113-1 et suivants ;
- **VU** la Loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des Collectivités Territoriales modifiée par la loi n°2015-292 du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime des Communes Nouvelles, pour des communes fortes et vivantes,
- **VU** la délibération de la Commune de Ringeldorf en date du 22 août 2018 portant sur la création de la commune Nouvelle avec Val de Moder ;
- **VU** la délibération de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn en date du 25 octobre 2018 portant avis favorable de principe au retrait de la Commune de Ringeldorf de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn

Et après en avoir délibéré :

- **EMET** un avis favorable au rattachement de la Commune de Ringeldorf à la Commune nouvelle Val de Moder.

(9 abstentions)

DCM 2018 – 150

7– Finances locales

7.5 – Subventions

Subventions annuelles aux associations de Wingersheim les Quatre Bans

Le Conseil Municipal,

Considérant les activités effectuées par les Associations et leur impact sur la vie locale ;

Et après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de fixer les subventions de fonctionnement suivantes pour l'exercice 2018 :

ASSOCIATIONS	2018
Cne déléguée de Hohatzenheim	
Chorale Sainte-Cécile	300€
Vita gym	80€
Cne déléguée de Gingsheim	
Aînés de Gingsheim	150€
Chorale Sainte-Cécile	100€
Cne déléguée de Wingersheim	
Football-Club	9 200€
Sapeurs-Pompiers	460€
Association de Pêche	300€
Chorale Sainte Cécile	300€
Club du Bel Age	300€
Amicale des Donneurs de Sang	200€
Ski Club	200€
Ski Team Kochersberg	200€
Tennis Club	200€
Cne déléguée de Mittelhausen	
Chœur Mille et Une Notes	300€
Club des Aînés ruraux	200€
Arc en Ciel	150€
EMI	150€

- **AUTORISE** le Maire à procéder au mandatement de ces dépenses sur l'exercice 2018.
(1 abstention)

7– Finances locales

7.6 – Contributions budgétaires

Renouvellement des tarifs de location – Salle des Fêtes Commune déléguée de Mittelhausen

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les motivations des élus,

Et après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de fixer à compter du **1^{er} janvier 2019** les tarifs de locations de la salle communale de la commune déléguée de Mittelhausen comme suit :
 - **150€** pour les résidents de notre commune nouvelle ;
 - **230€** pour les non-résidents de notre commune nouvelle.

(à l'unanimité)

DCM 2018 – 152

7– Finances locales

7.6 – Contributions budgétaires

Reversement participation de l'OMSCCL de Wingersheim les Bans à la Commune de Wingersheim les Quatre Bans

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ce bilan,

Et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de contribuer à cette manifestation pour un montant de 1 000€ ;
- **ACCEPTTE** le reversement de l'OMSCCL d'un montant de **385€** ;
- **AUTORISE** le Maire à émettre le titre correspondant.

(à l'unanimité)

DCM 2018 – 153

4– Fonction publique

4.2 Personnel contractuels

Création de poste des agents recenseurs de la Cne de Wingersheim les Quatre Bans pour le recensement de la population 2019

Le Conseil Municipal,

VU les décrets n° 2003-485 du 5 juin 2003 et n° 2003-561 du 23 juin 2003 ;

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** la création de **6 postes d'agents recenseurs**, à temps non complet, pour les besoins de la collecte ;
- **FIXE** leur rémunération et indemnisation comme suit :
 - **0,80 €** brut par feuille de logement rempli ;
 - **1,20 €** brut par bulletin individuel rempli.
- **AUTORISE** le Maire à signer les actes relatifs au recensement ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2019.

(à l'unanimité)

4 – Fonction publique
4.5 Régime indemnitaire

Adhésion au contrat SANTE mutualisé du Centre de Gestion du Bas-Rhin

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Assurances,

VU le Code de la sécurité sociale,

VU le Code de la mutualité,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

VU la Directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil, du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services ;

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU la Circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28/05/2018 donnant mandat au Centre de Gestion du Bas-Rhin ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 11 septembre 2018 portant mise en œuvre de conventions de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en retenant comme prestataire pour le risque santé : MUT'EST

VU l'avis du CTP en date du 14 novembre 2018 ;

VU l'exposé du Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ADHERER** à la convention de participation mutualisée d'une durée de 6 années proposée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour les risques SANTE couvrant les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité ;
- **D'ACCORDER** sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque SANTE :
 - a. Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée pour son caractère solidaire et responsable par le centre de gestion du Bas-Rhin ;
 - b. Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :
 - Forfait annuel en € par agent : **180 €**.....
 - Ne retient pas de critères de modulation selon les revenus ou la composition familiale.
- **PREND ACTE**
 - Que le Centre de Gestion du Bas-Rhin au titre des missions additionnelles exercées pour la gestion des conventions de participation demande une participation financière aux collectivités adhérentes de **0,04 %** pour la convention de participation en santé. Cette cotisation est à régler annuellement et l'assiette de cotisation est calculée sur la masse salariale des seuls agents ayant adhérer au contrat au cours de l'année.
 - Que les assiettes et les modalités de recouvrement sont identiques à celles mises en œuvre pour le recouvrement des cotisations obligatoires et additionnelles, pour les collectivités et établissements affiliés, versées au Centre de Gestion du Bas-Rhin
- **AUTORISE** le Maire à prendre et signer les contrats et convention d'adhésion à la convention de participation mutualisée correspondants et tout acte en découlant.



Pour extrait conforme
Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Goehry', is written over the printed name.

GOEHRY Mireille

**Les textes intégraux de ces délibérations sont consultables
en mairie durant les heures d'ouverture
ou sur le site de la commune de Wingersheim les Quatre Bans**

<https://wingersheim4bans.payszorn.com/>

